

Motion

A l'issue du débat, le président a reçu une motion de confiance.

La motion de confiance déposée le mercredi 21 novembre 2012 par le premier ministre, libellée comme suit :

« Monsieur le Président de la Chambre, en vertu de l'article 135 du Règlement de la Chambre, le gouvernement demande la confiance de la Chambre des représentants ».

La motion de confiance est adoptée par 76 voix contre 50